

Événements traumatiques en entreprise

Les objectifs

- verbaliser l'expérience,
- prévenir ou diminuer l'apparition de troubles psychologiques,
- promouvoir le rétablissement psychologique,
- encourager pour dépasser les effets,
- détecter précocement les personnes qui nécessitent des mesures de soutien particulier.

Pourquoi nous solliciter ?

Lors d'un événement grave survenant dans l'entreprise.



La démarche :

- analyser la demande pour définir les besoins,
- organiser l'intervention collective dans les 5 jours après l'évènement,
- animer un groupe (assurer la circulation de la parole, stimuler l'interaction entre participants, garantir la sécurité émotionnelle, aider à structurer les échanges),
- réaliser des entretiens individuels si besoin,
- reprendre contact avec l'entreprise pour identifier la survenue possible de symptômes post-traumatiques.

Pour qui ?

Les entreprises et salariés de tous secteurs d'activité pour toute situation de travail

Les intervenants ?

- La psychologue clinicienne du travail
- Le médecin du travail

La durée ?

Variable selon l'effectif et la problématique rencontrée